



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Rennes, le 27 SEP. 2019

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation environnementale

du projet d'aménagement de la ZAC multi-sites sur le secteur de la Janais à Chartres-de-Bretagne et Saint-Jacques-de-la-Lande

En application de l'arrêté préfectoral du 27 SEP. 2019, il sera procédé, à la demande de Territoires Publics, à l'ouverture d'une enquête publique du lundi 28 octobre 2019 (9h00) au jeudi 28 novembre 2019 (17h00) inclus en vue d'obtenir l'autorisation environnementale du projet d'aménagement de la ZAC multi-sites sur le secteur de la Janais.

Les pièces du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale, seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la mairie de Chartres-de-Bretagne (siège de l'enquête) – rue de Saint-Anthème – 35131 Chartres-de-Bretagne, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- à la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande (1 rue François Mitterrand – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande) : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 – le vendredi de 8h30 à 16h30,

- sur le site internet des services de l'État en Ile-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Des postes informatiques sont à disposition dans le hall de la préfecture d'Ile-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, pour consultation du dossier.

Chacun pourra consigner, sur le registre d'enquête publique mis à disposition au pôle urbanisme de la mairie de Chartres-de-Bretagne et à la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande, ses observations et propositions, les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse postale du siège de l'enquête (Hôtel de Ville - Esplanade des Droits-de-l'Homme - 35131 Chartres-de-Bretagne) ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.zacjanais@gmail.com

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

Des informations concernant le projet pourront être obtenues auprès de Territoires Publics - 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 – 35207 Rennes – tél. : 02.99.35.15.15. - @: magali.farin-tourneur@territoires-rennes.fr

Mme Michèle PHILIPPE, ingénieur en retraite, désignée par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, recevra le public :

- au pôle urbanisme de la mairie de Chartres-de-Bretagne le lundi 28 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 28 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

- à la mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande le vendredi 15 novembre 2019 de 10h00 à 14h00

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ile-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies de Chartres-de-Bretagne et de Saint-Jacques-de-la-Lande, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral ou un refus.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Ludovic GUILLAUME